



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09.02.2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE NEUF FEVRIER A DIX NEUF HEURES

Le Conseil Municipal de la commune de GROSBREUIL, dûment convoqué le deux février deux mille vingt et un, s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur HILLAIRET Marc, Maire.

CONVOCACTION ELECTRONIQUE ENVOYEE LE : 02.02.2021

CONVOCACTION AFFICHEE ET INSEREE SUR LE SITE INTERNET LE : 03.02.2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

PRESENTS : Marc HILLAIRET, Anne-Lise BRUNET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Marie NICOLAIZEAU, Alain GUILMENT, Laëtitia BARRAIN, Christophe BARDINI, Rachel KONASZEWSKI Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Franck VRIGNON, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET.

EXCUSES :

1. Peggy LOIZEAU a donné pouvoir à Stéphanie BROSSET

SECRETARE DE SEANCE : Jérôme LAIDET

19h00 : Présentation du lotissement « Les Pyrus I et II ».

La société SIPO PHILAM est venue présenter au Conseil Municipal le projet et le règlement du lotissement privé « Les Pyrus I et II ». Ces deux lotissements situés rue du printemps représentent 21 parcelles de 350 à 496 m² ainsi que 3 lots pour des logements aidés confiés à un bailleur social. L'aménagement, la superficie et l'orientation des parcelles répondent à la réglementation actuelle avec le souci de préservation des haies existantes.

Une discussion a eu lieu sur la superficie des lots et l'optimisation de la voirie.

La convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs est un préalable au dépôt du permis d'aménager. Le Conseil Municipal devra délibérer à nouveau pour accepter la rétrocession prévue lorsque 90 % des constructions à minima seront réalisées.

La commercialisation des parcelles est prévue au deuxième trimestre pour un début des travaux à l'automne 2021.

20h02 : Monsieur Le Maire remercie l'agence SIPO PHILAM à l'issue de cette présentation.

En raison du contexte sanitaire et sur la demande de Monsieur Le maire et deux membres du conseil municipal, la séance s'est réunie à huis clos.

1. Lotissement Les Pyrus : convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs (hors réseau EU)

- **Annexe : Convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs (hors réseau EU)**
- **Annexe : Règlement Pyrus 1**
- **Annexe : Règlement Pyrus 2**

Bernard ALINCANT demande s'il est possible de prendre le temps de la réflexion pour étudier notamment d'éventuelles modifications de plans ainsi que la convention de réseau concernant la communauté de communes Vendée Grand Littoral. Il ajoute que la commune aurait pu proposer l'achat des terrains.

Christiane DOUTEAU répond que les plans ne peuvent pas être modifiés par la Commune car il s'agit d'un projet privé et que toutes les demandes de modifications suite à la commission mixte ont été intégrées dans les documents par la société SIPO PHILAM. Concernant la convention des réseaux EU, cela relève de la compétence communautaire.

Bernard ALINCANT ajoute que la commune aurait pu proposer l'achat des terrains.

Christiane DOUTEAU rappelle que plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires par la commune lors du mandat précédent mais sans réponse favorable de leur part.

Après la présentation par la société SIPO PHILAM de la convention de transfert à la Commune de GROSBREUIL des espaces et équipements communs (hors réseau EU),

Vu l'avis de la commission mixte urbanisme, voirie, environnement-cadre de vie,

Vu les précisions apportées lors de la présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	2 (Jérôme LAIDET, Bernard ALINCANT)	17

DECIDE

- De compléter la convention avec les précisions suivantes à l'article 1 :

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par la commune, des études, et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs de ce projet qui ont été énumérés précédemment et dont la prise en charge est envisagée par la commune après leur achèvement et que 90% des constructions soient terminées.

- D'émettre un avis favorable à la convention ainsi modifiée pour le transfert à la Commune de GROSBREUIL des espaces et équipements communs (hors réseau EU) avec la société SIPO PHILAM ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire reporte l'approbation des comptes rendu du 29.12.2020 (copie non annexée dans les dossiers) et du 15.01.2021 (non précisé à l'ordre du jour de la séance).

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14.12.2020

Annexe : Compte-rendu du Conseil Municipal du 14.12.2020

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14.12.2020. Il précise avoir reçu des demandes d'annexes à ce compte rendu par Jérôme LAIDET et Bernard ALINCANT et les invite à exposer leurs observations.

Jérôme LAIDET et Bernard ALINCANT demandent pourquoi leurs observations ne sont pas annexées.

Monsieur Le Maire indique qu'un compte rendu doit refléter ce qui s'est passé pendant la séance et non les remarques et analyses personnelles.

Jérôme LAIDET et Bernard ALINCANT parlent de décision abusive.

Bernard ALINCANT ne comprend pas la position de Monsieur Le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
3 (Jérôme LAIDET, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	0	16

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Bernard ALINCANT quitte la salle.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25.01.2021

Annexe : Compte-rendu du Conseil Municipal du 25.01.2021

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 25.01.2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Jérôme LAIDET, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	16

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 09/12/2020 AU 31/01/2021 – BUDGET PRINCIPAL 2020 / 2021

Date	Objet	Montant TTC	Société
09/12/2020	CARBURANT ATELIER TECHNIQUE SANS PLOMB 98	151.91 €	GARAGE RAVON
09/12/2020	BROYEUR BRANCHES	86.00 €	COMMUNAUTE DE COMMUNES
11/12/2020	ACHAT TAILLE HAIE	760.00 €	GAMM VERT
11/12/2020	CREATION ANTENNE EAU PLUVIALE – ROUTE DE LA LIEVRE	1 195.20 €	STTP
16/12/2020	FIOUL MAIRIE	1 098.00 €	CPO
18/12/2020	RIDEAU METALIQUE SUPERETTE	769.92 €	DAMIEN MICHAUD
18/12/2020	PEINTURES – ENDUIT – ENTRETIEN RESTAURANT SCOLAIRE	277.07 €	PPG
18/12/2020	PANONCEAUX INTERDIT DE STATIONNER POUR LE MARCHÉ	132.00 €	MAISON ATOUT SIGNAL
07/01/2021	CERTIFICATS DE DECES	35.10 €	SEDI
07/01/2021	FOURNITURES DES ATLIERS	71.99 €	CEF YESS
14/01/2021	FOURNITURES SALLE DE SPORTS – CAISSONS EXTRACTION	484.86 €	CEF YESS
14/01/2021	GAZON	1 733.33 €	ECHO VERT
14/01/2021	BASCULE TOBIA JEUX GARDERIE	394.80 €	RECREAFRANCE
20/01/2021	URINOIR	77.66 €	CEDEO
20/01/2021	FIOUL MAIRIE	1 098.00 €	CPO
20/01/2021	SERRURE MAISON DU PATRIMOINE	29.56 €	BAILLY QUAIREAU
20/01/2021	FOURNITURES DES ATELIERS – QUINCAILLERIE	871.51 €	LEGALLAIS
20/01/2021	COLLECTEUR PARC DES LAVANDIERES	172.80 €	LEGALLAIS
26/01/2021	PRODUITS ENTRETIEN ECOLE PUBLIQUE	1 786.06 €	DESLANDES
26/01/2021	FIOUL ECOLE PUBLIQUE	2 784.00 €	ETS ORSONNEAU
26/01/2021	FIOUL MAIRIE	1 044.00 €	ETS ORSONNEAU
27/01/2021	REPARATION JEUX AIRE DES LAVANDIERES	1 946.40 €	CIHB
29/01/2021	SERRURE CUISINE RESTAURANT SCOLAIRE	10.55 €	BAILLY QUAIREAU

URBANISME - DIA ZONE UB

Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Non bâti	AB	74p	6a26ca	Ub	Rue du Puits

4. Désignation des membres des Commissions municipales

Vu la délibération du 09.06.2020 du Conseil Municipal désignant les membres des commissions municipales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25.01.2021 et le procès verbal d'élection de Monsieur Alain GUILMENT deuxième adjoint suite à démission de Monsieur Henri PAUPION,
Vu l'installation du conseiller municipal Monsieur ENFRIN Laurent lors de la séance du Conseil Municipal du 25.01.2021,

Vu les arrêtés pris pour les délégations des adjoints tel qu'indiqué ci-dessous :

1^{er} adjoint	Anne-Lise BRUNET	<i>Enfance jeunesse Et affaires scolaires</i>
2^{ème} adjoint	Alain GUILMENT	<i>Finances communales Développement économique, commerces, artisanat Environnement cadre de vie</i>
3^{ème} adjoint	Christiane DOUTEAU	<i>Associations-Sport Urbanisme Affaires agricoles</i>
4^{ème} adjoint	Claude POIRAUD	<i>Voirie Bâtiments Culture animations fêtes</i>
5^{ème} adjoint	Marie NICOLAIZEAU	<i>Communication C.C.A.S.</i>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour la désignation des membres des commissions municipales :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

1- Commission d'appel d'offres des marchés publics

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Rachel KONASZEWSKI

Titulaires
Christiane DOUTEAU
Alain GUILMENT
Bernard ALINCANT
Suppléants
Christophe BARDINI
Rachel KONASZEWSKI
Franck VRIGNON

Vote : Unanimité des membres présents

2- Commission d'ouverture des plis en matière de délégations de service public

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Rachel KONASZEWSKI

Titulaires
Christiane DOUTEAU
Alain GUILMENT
Bernard ALINCANT
Suppléants
Christophe BARDINI
Rachel KONASZEWSKI
Franck VRIGNON

Vote : Unanimité des membres présents

3- Commission Personnel Communal

Se porte candidat pour remplacer Alain GUILMENT : Christophe BARDINI

Franck VRIGNON
Rachel KONASZEWSKI
Anne-Lise BRUNET
Christophe BARDINI
Jérôme LAIDET

Vote : Unanimité des membres présents

4- Commission sécurité

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Franck VRIGNON

Franck VRIGNON
Didier PROUTEAU
Claude POIRAUD
Chloé MERLET

Vote : Unanimité des membres présents

5- Commission gros travaux

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Didier PROUTEAU

Didier PROUTEAU
Christiane DOUTEAU
Alain GUILMENT
Marie NICOLAIZEAU
Rachel KONASZEWSKI
Bernard ALINCANT

Vote : Unanimité des membres présents

Sous la délégation de Mme BRUNET Anne-Lise, 1^{ère} adjointe :

6- Commission Enfance Jeunesse et affaires scolaires

BRUNET Anne-Lise
Peggy LOIZEAU
Franck VRIGNON
Rachel KONASZEWSKI
Stéphanie BROSSET
Chloé MERLET

Pas de modification.

7- Commission Conseil Municipal des enfants

BRUNET Anne-Lise
Rachel KONASZEWSKI
Stéphanie BROSSET
Marie NICOLAIZEAU
Christophe BARDINI
SUPPLEANTS : Alain GUILMENT et Peggy LOIZEAU

Pas de modification.

Sous la délégation de M GUILMENT Alain, 2^{ème} adjoint :

8- Commission Finances

Bernard ALINCANT revient dans la salle.

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Alain GUILMENT

Alain GUILMENT
BRUNET Anne-Lise
Christiane DOUTEAU
Claude POIRAUD
Marie NICOLAIZEAU
Jérôme LAIDET

Vote : 16 pour – 2 contre (Bernard ALINCANT- Chloé MERLET) – 1 abstention (Jérôme LAIDET)

9- Commission Développement économique, commerces, artisanat

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Laëtitia BARRAIN

Alain GUILMENT
Marie NICOLAIZEAU
Christophe BARDINI
Laëtitia BARRAIN
Mathilde TIGNOLA
Jérôme LAIDET

Vote : Unanimité des membres présents

10- Commission Environnement - cadre de vie

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Laurent ENFRIN

Alain GUILMENT
Laurent ENFRIN
Laëtitia BARRAIN
Didier PROUTEAU
Christophe BARDINI
Bernard ALINCANT

Vote : Unanimité des membres présents

Sous la délégation de MME DOUTEAU Christiane, 3^{ème} adjointe :

11- Commission Associations sports

DOUTEAU Christiane
Christophe BARDINI
Rachel KONASZEWSKI
Marie NICOLAIZEAU
Didier PROUTEAU
Jérôme LAIDET

Pas de modification.

12- Commission urbanisme

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Laurent ENFRIN

DOUTEAU Christiane
Alain GUILMENT
Claude POIRAUD
Laurent ENFRIN
Xavier JOSLAIN
Chloé MERLET

Vote : Unanimité des membres présents

13- Commission affaires agricoles

DOUTEAU Christiane
PROUTEAU Didier
Xavier JOSLAIN
Claude POIRAUD
Jérôme LAIDET

Pas de modification.

Sous la délégation de M POIRAUD Claude, 4^{ème} adjoint :

14- Commission Voirie

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Laurent ENFRIN

POIRAUD Claude
Xavier JOSLAIN
Christiane DOUTEAU
Laurent ENFRIN
Bernard ALINCANT

Vote : Unanimité des membres présents

15- Commission Bâtiments

Claude POIRAUD
Alain GUILMENT
Didier PROUTEAU
Xavier JOSLAIN
Bernard ALINCANT

Pas de modification.

16- Commission culture animations et fêtes

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Stéphanie BROSSET

Claude POIRAUD
Marie NICOLAIZEAU
Christiane DOUTEAU
Stéphanie BROSSET
Rachel KONASZEWSKI
Chloé MERLET

Vote : Unanimité des membres présents

Sous la délégation de MME NICOLAIZEAU Marie, 5^{ème} adjointe :

17- Commission Communication

NICOLAIZEAU Marie
Mathilde TIGNOLA
Christophe BARDINI
Laëtitia BARRAIN
Peggy LOIZEAU
Chloé MERLET

Pas de modification.

5. Désignation des représentants communaux aux commissions intercommunales

Vu la délibération du 07.09.2020 du Conseil Municipal désignant les représentants communaux aux commissions intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25.01.2021 et le procès verbal d'élection de Monsieur Alain GUILMENT deuxième adjoint suite à démission,

Vu l'installation du conseiller municipal Monsieur ENFRIN Laurent lors de la séance du Conseil Municipal du 25.01.2021,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de mettre à jour la désignation des représentants communaux aux commissions intercommunales :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020, ont été créées les six commissions thématiques suivantes conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Finances**
- **Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité**
- **Environnement, Développement Durable, Déchets et Assainissement**
- **Tourisme, Sport, Culture et Patrimoine**
- **Economie**
- **Solidarité**

Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de préparation des décisions du bureau ou du conseil.

Chaque Commune sera représentée par 1 délégué communautaire ou 1 conseiller municipal. Afin de garantir une représentativité lorsque le titulaire est empêché, il est donné aux Communes la possibilité de désigner un suppléant.

Dans cette démarche, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et 1 suppléant de la Commune amenés à siéger au sein de chaque commission intercommunale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020_07_D11 du Conseil Communautaire portant création des commissions thématiques intercommunales de Vendée Grand Littoral ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

1°) De désigner les représentants titulaires et suppléants amenés à siéger au sein des 6 commissions intercommunales comme suit :

Commission Finances :

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Alain GUILMENT

Vote : 16 Pour – 1 Contre (Chloé MERLET) – 2 abstentions (Bernard ALINCANT – Jérôme LAIDET)

Titulaire : Alain GUILMENT

Suppléant : Marc HILLAIRET

Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité : Pas de modification.

Titulaire : Christiane DOUTEAU

Suppléant : Christophe BARDINI

Commission Environnement, Développement Durable, Déchets et Assainissement : Pas de modification.

Titulaire : Marc HILLAIRET

Suppléant : Franck VRIGNON

Commission Tourisme, Sport, Culture et Patrimoine : Pas de modification.

Titulaire : Marie NICOLAIZEAU

Suppléant : Mathilde TIGNOLA

Commission Economie :

Se porte candidat pour remplacer Henri PAUPION : Christophe BARDINI

Vote : Unanimité.

Titulaire : Alain GUILMENT

Suppléant : Christophe BARDINI

Commission Solidarité : Pas de modification.

Titulaire : Laëtitia BARRAIN

Suppléant : Stéphanie BROSSET

2°) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la délibération du 05.10.2020 du Conseil Municipal désignant les membres des commissions municipales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25.01.2021 et le procès verbal d'élection de Monsieur Alain GUILMENT deuxième adjoint suite à démission,
Vu l'installation du conseiller municipal Monsieur ENFRIN Laurent lors de la séance du Conseil Municipal du 25.01.2021,
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de mettre à jour la désignation des représentants qui siégeront au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vendée Grand Littoral.

Rappel rôle de la CLECT :

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres en vue de déterminer les attributions de compensation fiscales reversées aux communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée au minimum de 20 membres titulaires et de 20 membres suppléants, désignés par les Communes.

La CLECT est composée de 2 titulaires et de 2 suppléants par commune soit 40 titulaires et 40 suppléants au total.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu du Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants,

Par vote à bulletin secret, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

Pour les titulaires :

Se portent candidats pour remplacer Henri PAUPION : Alain GUILMENT et Bernard ALINCANT

Monsieur le Maire désigne deux assesseurs pour le vote à bulletin secret : Mathilde TIGNOLA et Xavier JOSLAIN

Suffrages exprimés : 19

Alain GUILMENT : 15 voix

Bernard ALINCANT : 4 voix

Pour les suppléants : pas de modification

DECIDE

1°) De désigner les représentants titulaires et suppléants amenés à siéger au sein de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vendée Grand Littoral comme suit :

Titulaires :

- Marc HILLAIRET
- Alain GUILMENT

Suppléants :

- Rachel KONASZEWSKI
- Franck VRIGNON

2°) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Désignation des représentants communaux au SIVU centre de secours Nieul le dolent

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas de changement pour la désignation des représentants communaux au SIVU centre de secours de Nieul le Dolent :

- deux délégués titulaires : Rachel KONASZEWSKI, Alain GUILMENT
- deux délégués suppléants : Anne-Lise BRUNET, Didier PROUTEAU

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que la dernière commission finances datant du 2 décembre 2020 et la désignation du nouvel adjoint délégué aux finances communales datant du 25.01.2021, l'examen des points suivants relatifs aux Finances communales était prévu pour la commission finances du 29.01.2021. En raison de la suspension de cette commission, ces points n'ont pas pu être examinés.

Compte tenu de l'urgence, ces points sont par conséquent soumis à la présente séance du Conseil Municipal sans examen préalable par la commission Finances communales :

Suppression de la taxe communale sur les terrains devenus constructibles

Christiane DOUTEAU annonce qu'elle s'abstiendra pour le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19.12.2006 et du 27.02.2007, la Commune a institué une taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles à partir du 1^{er} janvier 2007. Le taux de cette taxe a été fixé à 6.66% du prix de cession du terrain.

La taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles est facultative. Elle a pour objectif de restituer aux collectivités une part de la plus-value sur les cessions de terrains nus résultant, d'une part, de leur décision de classement de ces terrains en zones constructibles et, d'autre part, des aménagements qu'elles ont financés.

Suite à une demande d'exonération de cette taxe par un administré et après examen et avis de la commission mixte urbanisme, voirie et environnement,

Monsieur Le Maire propose de supprimer cette taxe applicable aux cessions à intervenir à compter de la présente délibération, soit à compter du 9 Février 2021.

Chloé MERLET indique que la commission mixte avait demandé l'avis de la commission finances.

Jérôme LAIDET ajoute on ne sait pas de quoi il s'agit, aucun élément chiffré, notamment les prix de la transaction. Christiane DOUTEAU lui répond que c'est lui-même qui l'avait mise en place lorsqu'il était adjoint aux finances à la date de la délibération d'institution.

Des discussions ont lieu sur l'impact de la suppression de cette taxe forfaitaire sur les recettes communales et l'incohérence avec les exonérations votées pour la taxe d'aménagement.

Jérôme LAIDET présente au Conseil Municipal un courrier de la Mairie envoyé à l'administré ayant fait la demande de suppression de la taxe forfaitaire le 24 décembre dernier indiquant qu'il ne sera pas donné suite à sa demande d'exonération de taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles.

Il précise également que le courrier mentionne un avis de la commission finances alors que cette commission ne s'est pas prononcée sur le sujet au cours de ces dernières séances. Jérôme LAIDET fait remarquer à Marc HILLAIRET qu'il s'agit d'une nouvelle incohérence dans la communication des travaux des commissions alors que ce dernier s'est porté garant quelques jours auparavant de la bonne restitution de ces derniers.

Monsieur Le Maire précise que ce courrier fait suite à une discussion avec l'adjoint aux finances et que suite à cela, il a revu l'administré ayant fait la demande de la suppression de la taxe qui a réitéré sa demande d'étude par le Conseil Municipal, d'où le projet de délibération de cette séance, afin de ne pas mettre en péril le projet de lotissement sur la commune.

Suite à débat houleux - propos vulgaires de la part de Jérôme LAIDET - demande de respect du port de masque à Bernard ALINCANT et proposition de Franck VRIGNON de reporter la question afin que la commission finances et le conseil municipal examinent précisément la demande de suppression de cette taxe forfaitaire, Monsieur Le Maire reporte le vote de cette délibération.

7. Reversement intégral du Contrat Enfance Jeunesse à l'association la halte aux fripons

Anne-Lise BRUNET, Adjointe au maire chargée de l'enfance jeunesse informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention contrat enfance jeunesse, la commune doit reverser à l'association la halte aux fripons le montant de la subvention versée par la Caisse d'allocations familiales.

Par conséquent, vu la notification de paiement de la CAF d'un montant de 19 140.30 € au titre de la prestation de service Contrat enfance jeunesse pour le module jeunesse, cette somme venant s'ajouter aux subventions exceptionnelles versées par la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

- De reverser à l'association halte aux fripons un montant de 19 140.30 € correspondant à 100% de la subvention de la CAF.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

8. Place des Meuniers : Avenants LR bois - SNCV – SNGE - TEXIER

Dans le cadre des marchés de travaux de la place des Meuniers, Monsieur Le Maire propose d'émettre un avis favorable aux avenants suivants :

Avenant n° 1 – LOT 7	LR BOIS	535€ HT / 642€ TTC	Fabrication et pose meuble bar
Avenant n° 2 – LOT 14	SNCV	346.95€ HT / 416.34€ TTC	Modifications alimentations bar
Avenant n° 2 – LOT 13	SNGE	699.88 € HT / 839.86€ TTC	Modifications alimentations bar
Avenant n° 2 – LOT 8	TEXIER	175 € HT / 210 € TTC	Reprise du bar suite modification

Mathilde TIGNOLA demande s'il est possible d'envisager une visite des locaux avant ouverture. Monsieur Le Maire répond que cela est tout à fait envisageable et qu'il convient de le programmer avant la location des commerçants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'émettre un avis favorable aux avenants listés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

9. Place des Meuniers : DC4 modificative de l'entreprise FOUCHER-AGESIBAT

Monsieur Le Maire présente la déclaration de sous traitance de la société SAS AGESIBAT relative à des réalisations d'enduits auprès de la société SARL FOUCHER pour un montant de 0 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la déclaration de sous traitance de la SAS AGESIBAT;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

10. Cession parcelle AD 220 – Route des luctières –

Christiane DOUTEAU, Adjointe à l'urbanisme expose à l'assemblée que la commune envisage la cession d'une parcelle non bâtie cadastrée section AD numéro 220 d'une superficie de 3762 m² située en zone 1AUe à la société ADVIC qui en a fait la demande le 15.01.2021.

Vu l'avis des domaines en date du 14 septembre 2020 pour une parcelle équivalente (section AD n°177),

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'avis de la commission mixte urbanisme-voirie-environnement cadre de vie du 19.01.2021 favorable à la cession pour une surface de 3 651 m² sous réserve du bornage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle non bâtie cadastrée section AD numéro 220 d'une superficie de 3762 m² à la société ADVC pour un montant de 5 € HT le m² ;
- Dit que les frais de bornage, de notaire et de branchement seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Droit de préemption urbain

Sans objet.

11. Transfert de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- **Annexe : Statuts VGL**
- **Annexe : Délibération du Conseil Communautaire du 16.12.2020**

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

Vu la Conférence des Maires en date du 16 septembre 2020 ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire en sa séance du 4 novembre 2020, s'est prononcé en faveur du transfert de compétence Plan Local de l'Urbanisme au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre des dispositions du II de l'article 136 n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

En application des dispositions de la loi précitée, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui n'auraient pas pris la compétence en matière de plan local d'urbanisme, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de communes suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021 sauf si, dans les trois mois précédant cette même date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Ainsi, sous réserve que la minorité de blocage permettant de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence Plan Local d'Urbanisme ne se soit pas exercée d'ici le 31 décembre, la Communauté de communes aurait été compétente en matière de PLUi au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, en date du 14 novembre 2020, la loi 2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a été promulguée. Dans son article 7, la date de transfert automatique de la compétence PLUi initialement prévue au 1^{er} janvier 2021 est reportée au 1^{er} juillet 2021.

Au regard du travail préparatoire engagé depuis la fin de l'été 2020, de l'énergie, de la volonté et de l'attente actuelle à tendre vers ce transfert de compétence, ce délai supplémentaire marquerait un temps d'arrêt non souhaitable.

Afin de maintenir, la dynamique actuelle et de limiter la perte de temps, les dispositions de la loi ALUR permettent également le transfert de compétence à « date choisie ». il est rappelé que cette hypothèse avait également été présentée dans le cadre du comité de pilotage du 23 septembre 2020. Par conséquent, les dispositions du II de l'article 136 n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové précise que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la Communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la Communauté de communes, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions déjà évoquées initialement, dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ainsi, par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » en l'intégrant au bloc de compétences obligatoires : « Aménagement de l'espace », des statuts de la communauté de communes Vendée Grand Littoral.

Dès lors, la Communauté de communes propose d'engager le transfert de compétence dans le cadre de la procédure suivante :

1. Notification de la délibération communautaire par le président de l'EPCI aux maires des communes membres ;
2. Délibérations des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI se prononçant sur le transfert de compétence proposé dans les trois mois suivant la notification de la délibération communautaire (à défaut de délibération des communes, leur décision est réputée favorable) ;
3. Arrêté préfectoral entérinant le transfert de la compétence sous réserve de l'accord des communes prévues à l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et ainsi adopter la modification statutaire y afférent.

Considérant l'intérêt d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la mise en cohérence de la planification sur le territoire de Vendée Grand Littoral ; intérêt débattu en conférence des maires et développé lors du conseil communautaire du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission mixte urbanisme-voirie-environnement cadre de vie du 19.01.2021 favorable au transfert de compétence et à la modification des statuts qui en découle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- 1. De se prononcer en faveur du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » en l'intégrant au bloc de compétences obligatoires : « Aménagement de l'espace », des statuts de la communauté de communes Vendée Grand Littoral,***
- 2. De valider le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral tel que ci-annexé,***
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents.***

Demande de prolongation de location du gite pour période hivernale

Marie NICOLAIZEAU, Adjointe au Maire et vice présidente du C.C.A.S explique que ce vote est reporté en attente de la prolongation par l'APSH de la convention entre la Mairie et l'APSH dans le cadre du plan hivernal.

Elle reste en lien avec l'APSH et tiendra informé le Conseil Municipal.

Rapport des commissions

Les comptes-rendu de toutes les commissions communales sauf ceux de la commission personnel communal et du CCAS, sont désormais transmis pour information à l'ensemble du Conseil Municipal, par voie électronique.

Questions diverses

- Information : prochaines réunions du Conseil Municipal :
Mardi 30 Mars 20h00 : Vote des budgets
Mardi 27 Avril 20h00
Mardi 1^{er} juin 20h00

- Enquête publique EARL CAILLES BARBEAU (Extension élevage) du 1 février 2021 à 9h au mercredi 3 mars 2021. Prochaines permanences du commissaire enquêteur en Mairie :
Le vendredi 19 février de 9h à 12h
Le mercredi 3 mars de 9h à 12h

- Information population légale INSEE : 2241 habitants.
- Les demandes de viabilisation pour les lots de la Garenne sont en cours.
- Chloé MERLET conteste le fait que l'article de presse relatif à la démission d'Henri Paupion ne soit pas accompagné de remarques par le Conseil Municipal.

Séance levée à 21h24

Le Maire,

Marc HILLAIRET.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 09.02.2021

1. **Lotissement Les Pyrus : convention de transfert à la commune des espaces et équipements commun (hors réseau EU)**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14.12.2020**
3. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25.01.2021**
4. **Désignation des membres des Commissions municipales**
5. **Désignation des représentants communaux aux commissions intercommunales**
6. **Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
7. **Reversement intégral du Contrat Enfance Jeunesse à l'association la halte aux fripons**
8. **Place des Meuniers : Avenants LR bois - SNCV - SNGE - TEXIER**
9. **Place des Meuniers : DC4 modificative de l'entreprise FOUCHER-AGESIBAT**
10. **Cession parcelle AD 220 – Route des luctières –**
11. **Transfert de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 09.02.2021

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Laëtitia	BARRAIN	
Claude	POIRAUD	
Marie	NICOLAIZEAU	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	
Peggy	LOIZEAU	Excusée
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	